

PROJET D'AMENAGEMENT PAUL VALÉRY - PARIS 12^{ÈME}

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Mercredi 6 avril 2016 de 19h à 21h
Centre d'animation Maurice Ravel



Sommaire :

1. Rappel de la démarche de concertation
2. Point d'étape sur le projet
3. Enseignements de la concertation
4. Temps de questions-réponses sur le projet

60 personnes participent à la réunion publique. Sont également présents :

- Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement,
- Richard BOUGUE, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement en charge de l'urbanisme,
- Régis PEUTILLOT, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement en charge de la démocratie locale ;
- François HOTE, direction de l'urbanisme de Paris,
- Florence VELIN, direction de l'urbanisme de Paris,
- Patrick BEN SOUSSAN, architecte maître d'œuvre urbain de l'agence Quintet,
- Pierre-Antoine TIERCELIN et Léa GOLFIER, agence Ville Ouverte en charge de la concertation.

Le présent compte rendu est établi par Ville Ouverte. Il synthétise la présentation du projet d'aménagement, les enseignements de la concertation et les échanges avec les participants.

INTRODUCTION

Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement

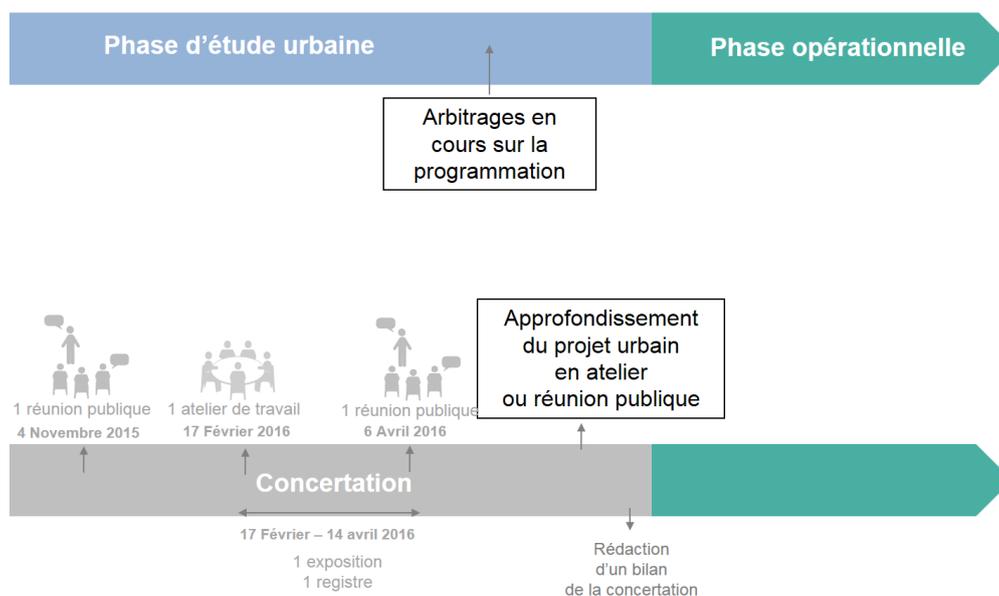
Mme Baratti-Elbaz rappelle que la concertation s'inscrit dans le cadre formel de la création d'une nouvelle voie de circulation sur le site. Au-delà de cette obligation, la municipalité souhaite travailler avec la population sur l'ensemble du projet urbain. L'atelier participatif du 17 février 2016 a fait émerger des propositions intéressantes ainsi que des inquiétudes et des interrogations légitimes que la municipalité a entendues.

Le nombre et la typologie des logements, ainsi que le détail des programmes de la crèche, de l'école et du collège sont encore à l'étude. Les services techniques et les élus se nourriront notamment des échanges de la concertation pour approfondir ces éléments du projet.

Mme Baratti-Elbaz précise que la municipalité est fière de ce projet qui est tourné vers la jeunesse. C'est un engagement fort en faveur de la création d'équipements publics et de l'amélioration du cadre de vie, avec le développement de la promenade plantée et des cheminements doux.

1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Pierre-Antoine TIERCELIN, Agence Ville Ouverte en charge de la concertation



Lorsque la programmation du projet sera stabilisée (nombre et typologie des logements, opportunité de la création d'une école polyvalente, ...), un nouveau temps de concertation sera organisé pour échanger avec les habitants et les usagers du quartier.

2. POINT D'ETAPE SUR LE PROJET

François Hote, Direction de l'urbanisme, Ville de Paris et Patrick BEN SOUSSAN, Quintet architecture

Les objectifs du projet urbain

L'objectif premier du projet est la reconstitution des équipements scolaires qui s'engagera avec le projet du nouveau lycée porté par la Région Ile-de-France. La reconstruction du collège, dont le programme précis n'est pas encore arrêté, sera assurée par le Département de Paris.

Le projet d'aménagement propose un **maillage viaire** pour desservir les nouveaux ilots et les insérer pleinement dans leur environnement. Les circulations douces font partie intégrante du projet et la promenade plantée sera prolongée dans l'objectif de créer des **continuités piétonnes et paysagères** vers le quartier.

L'**offre en équipements publics de proximité sera complétée** grâce à la création d'une crèche. L'installation d'une école polyvalente est en cours de réflexion. La Direction des Affaires Scolaires de la Ville réalise actuellement une étude globale sur les potentialités concernant les établissements scolaires dans le 12^{ème} arrondissement.

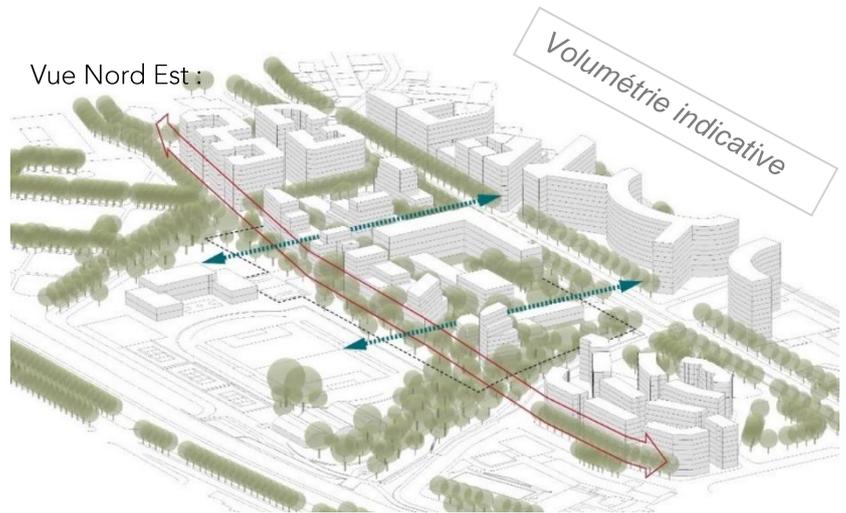
Le projet prévoit la création de **logements diversifiés**, dans le respect du PLH : 60% de logements sociaux, 20% de logements intermédiaires et 20 % de logements libres. Les logements étudiants seront favorisés en cohérence avec le développement de pôles universitaires dans le 12^{ème} arrondissement. Les locaux en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation pourront être dédiés à du commerce ou de l'activité. Cette animation des pieds d'immeubles est un des sujets de la concertation.

Les formes urbaines

L'essentiel de l'ilot Paul Valéry est occupé par des enrobés, notamment un grand parking et une zone bitumée dans la cour du lycée. Un des objectifs du projet est de conserver et de s'appuyer sur les arbres existants pour organiser le bâti. Les arbres en bon état seront conservés et la création d'espaces verts publics et accessibles sera favorisée.

L'ilot sera traversé par des percées visuelles qui créeront des ouvertures transversales à partir du Boulevard Soult. Les grandes lignes des bâtiments dessineront les contours de l'ilot en s'appuyant sur les perspectives existantes dans les îlots environnants (*flèche rouge sur la volumétrie indicative ci-dessous*).

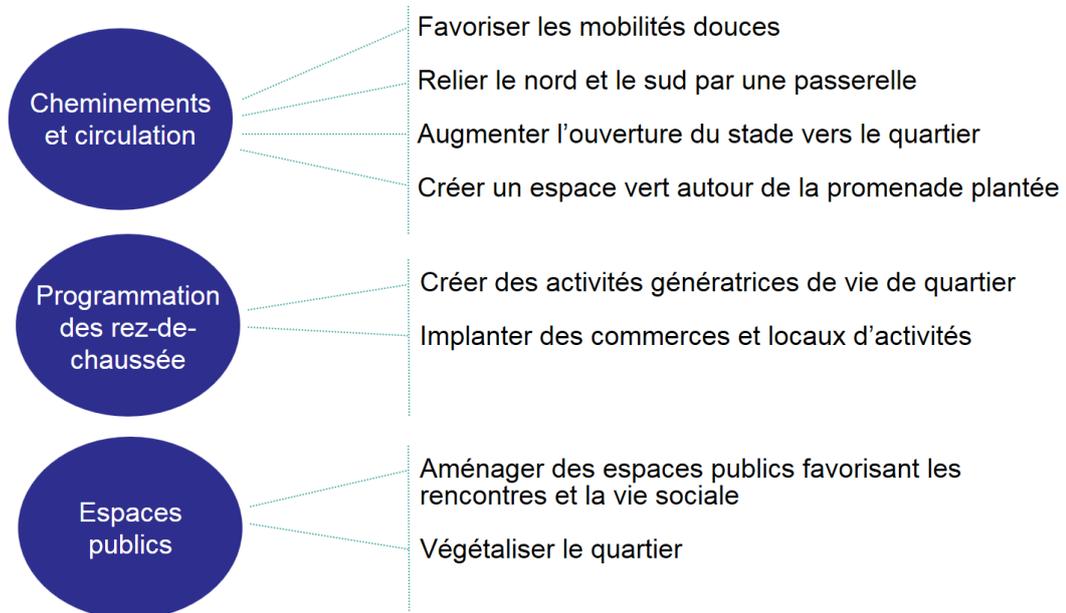
Les volumétries présentées sont indicatives et la réflexion architecturale se poursuit. L'objectif est de créer des porosités pour mettre en relation les espaces et de constituer des îlots découpés en hauteur et dans la profondeur pour profiter des espaces plantés en cœur d'îlot. Les formes urbaines à l'étude sont faites de formes variées avec des expositions et des découpages différents favorisant l'ensoleillement.



3. LES ENSEIGNEMENTS DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Pierre-Antoine TIERCELIN, Agence Ville Ouverte en charge de la concertation

Les propositions de l'atelier du 17 février 2016 et les remarques formulées sur le registre de la concertation sont regroupées en trois thématiques :



Cheminements et circulation

Les participants se sont prononcés majoritairement en faveur d'un quartier piéton, avec un minimum de circulation motorisée possible. Les espaces publics doivent être aménagés en faveur des **mobilités douces** (zone 30 ou aire piétonne) et comporter des stationnements vélos. La question du stationnement automobile sur le site est posée par certains participants, de même que la possibilité de déposer des enfants à l'école en voiture.

« Il faudrait vraiment un quartier sécurisant pour les élèves ! »

L'aménagement d'un **espace vert autour de la promenade plantée** est souhaité. Une zone de sport en plein air pourrait s'y insérer pour allier une dimension récréative à la dimension végétale et renforcer les pratiques sportives en libre accès.

« Ça serait bien de pouvoir aller directement à la piscine sans passer par le boulevard ! »

La majorité des participants souhaitent voir le nord et le sud du quartier reliés par une **passerelle**. Celle-ci sécuriserait l'accès au centre Maurice Ravel et à la piscine et créerait des continuités cyclables et piétonnes.

L'atelier du 17 février fait ressortir une demande **d'ouverture du stade vers le quartier**. Celle-ci se matérialise à travers l'accès physique et la proposition de déplacer l'entrée du stade. Cette ouverture concerne aussi la création de créneaux en libre accès et l'élargissement des plages horaires d'ouverture.

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris ne souhaite pas pour l'instant déplacer ou doubler l'entrée du stade pour des raisons de sécurité et de contrôle d'accès à l'équipement.

Programmation des rez-de-chaussée

La majorité des participants se rejoint sur l'idée de créer des activités génératrices de vie **de quartier en adéquation avec les établissements scolaires**. Plusieurs participants proposent la création d'une bibliothèque, sur le boulevard Soult ou en fond de site, ou d'un équipement culturel ouvert sur le quartier : cinéma, centre culturel, salle polyvalente.

L'animation du site est aussi envisagée par **l'implantation de locaux commerciaux et d'activités**. La création d'un nouveau restaurant et de commerces de bouches est évoquée. Certains participants rapportent néanmoins l'état assez précaire des commerces actuels qui peinent à avoir une clientèle suffisante. Des locaux pour des professions de santé ou professions libérales sont envisagés.

« Il pourrait y avoir un marché ou une halle ! »

Espaces publics

La **vie de quartier** est au cœur des réflexions sur l'espace public, en cherchant à **créer des activités et des espaces propices à la rencontre**. Les participants souhaitent donner de l'importance aux espaces piétonniers et prévoir des aménagements dans l'espace public : bancs, tables de pique-nique ou de ping-pong, ...

« On pourrait faire un potager ou un jardin partagé avec l'école ? »

La **végétalisation du quartier** est fortement souhaitée. Une des propositions consiste à créer un jardin partagé place Antoine Furetière ou à végétaliser le mur du cimetière de Saint-Mandé.

L'exemple de « la rue verte », avenue Maurice Ravel où se trouve le centre d'animation est cité. Cette rue a été végétalisée suite à un travail collectif et interroge sur l'idée d'une rue devenant un espace public ou un espace vert en elle-même.



Les deux cartes de synthèse réalisées par les habitants lors de l'atelier du 17 février 2016 sont disponibles dans le compte-rendu dédié téléchargeable sur paris.fr.

4. QUESTIONS-REPONSES SUR LES ELEMENTS DE PROJET

Phasage des travaux, calendrier et procédure foncière

« Il faut mettre du budget pour le collège, s'assurer qu'il n'y ait pas un « trou » jusqu'en 2020 et une fuite massive des élèves ! »

Des précisions ont été demandées par des représentants de parents d'élèves sur le phasage et l'accueil des élèves pendant les travaux. L'accompagnement des parents durant cette période, le désamiantage du bâtiment et les perturbations dues aux chantiers appellent à des réponses concrètes et des engagements de la Ville.

Une augmentation du nombre d'enfants sortant de la sectorisation et s'inscrivant dans les établissements privés est constaté dans le quartier et les représentants de parents d'élèves s'interrogent sur les mesures prises par la municipalité pour y faire face. L'implication de la Ville est demandée pour que le travail sur le bâti soit accompagné d'un soutien à la qualité d'enseignement.

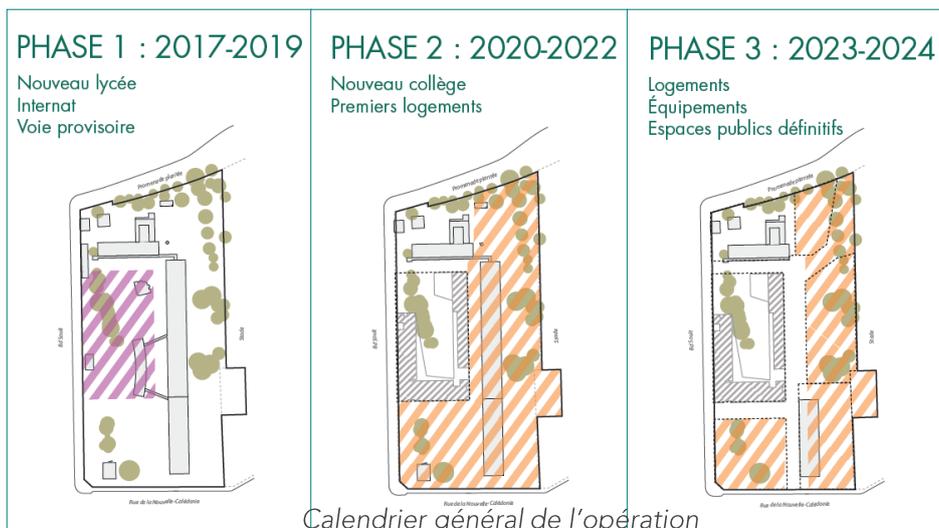
Un participant se demande si le foncier nécessaire au projet devra être acheté à l'Etat.

Eléments de réponses apportées par les intervenants

Catherine BARATTI-ELBAZ. Précise qu'elle souhaite défendre l'école de la République et est attachée à l'accueil digne des Parisiens dans les établissements publics. La cité scolaire actuelle n'est pas attractive et le collège Paul Valéry est un des collèges connaissant le plus fort évitement. C'est un bâtiment vieillissant et très grand, ce qui génère une crainte des parents d'envoyer les enfants en 6^{ème} dans un grand établissement où il y a des élèves jusqu'à 18 ans ou plus. La Ville de Paris et la Région Ile-de-France mènent une réflexion conjointe pour réaménager les cités scolaires groupées collège-lycée car elles ne sont pas à « échelle humaine ».

Un établissement neuf est un engagement fort en faveur de l'école publique, qui doit être accompagné d'un soutien aux équipes éducatives. Mme la Maire précise que les élus-es continuent à accompagner les établissements scolaires et cite l'exemple de la députée Sandrine Mazetier qui a financé l'achat d'un tableau numérique pour l'école de La Moricière.

Les inquiétudes sur la phase transitoire de travaux ont été entendues. Les services de la Ville travaillent sur le calendrier mais le processus complet n'est pas encore établi. La Ville reviendra vers les parents d'élèves pour expliciter le phasage des travaux et les mesures prises pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. A Paris, de nombreux chantiers sont menés à proximité des riverains, dans des zones denses et les solutions techniques existent pour mener ces chantiers dans de bonnes conditions.



Néanmoins, ce projet touche un public fragile. La Ville sera particulièrement attentive et exigeante auprès des entreprises pour que toutes les étapes se déroulent bien. Le calendrier du chantier sera étudié de telle façon que les phases impactantes (démolition, désamiantage) se déroulent hors période scolaire. En cas de besoin, une délocalisation momentanée des activités scolaires pourra également être envisagée.

Les travaux débiteront par la construction du nouveau lycée puis la construction du collège et enfin la démolition de la barre.

L'avancée du travail sur le projet permettra dans les prochains mois de signer le protocole foncier avec l'Etat pour le transfert de la parcelle vers la Région et le Département. Ce protocole sera voté en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris.

Formes urbaines, densité et logements

Une habitante de la résidence Bel Air souhaite connaître le nombre d'étages et la hauteur des nouveaux immeubles. Un participant demande quelle est la surface de plancher construite actuellement et quelle sera la surface future.

Des participants trouvent que la « sur-densification du site » n'est pas souhaitable et se demandent pourquoi la Ville n'a pas seulement reconstruit les établissements scolaires sans ajouter de logements. Ils interrogent les intervenants sur la superficie de l'îlot. Une participante déplore que le stade soit considéré comme intouchable car c'est un espace immense.

« Si l'objectif du projet était l'avenir des jeunes, on ne prévoirait pas des logements et des commerces en plus ! »

La présidente des locataires du groupe Montempoivre explique que les résidents souhaitent connaître la mixité prévue dans les logements sociaux.

Eléments de réponses apportés par les intervenants

Catherine BARATTI-ELBAZ. Le Boulevard Soult a une largeur de 40m donc malgré la création de nouveaux immeubles, la distance de façade à façade restera importante. Il existe un intérêt urbain à recréer un front bâti sur le boulevard Soult, pour assurer une continuité urbaine et générer une dynamique notamment grâce aux locaux commerciaux.

L'augmentation de la densité sur cet îlot est assumée par la municipalité. L'exécutif parisien avait annoncé dans son programme la volonté de créer des logements à Paris. Cet engagement sera mené tout en veillant à un respect des besoins de l'arrondissement, notamment celui de créer des logements étudiants.

Le programme sera mixte avec la création d'activités et un équilibre sur la typologie des logements. La demande faite à la Maire de Paris de dédier un maximum de logements aux étudiants a été entendue. La mixité sociale sera favorisée par un équilibre entre logements sociaux, logements libres et logements intermédiaires. La typologie des appartements sera variée, allant du T1 aux logements familiaux T4/T5. A la demande de la Mairie du 12^{ème} arrondissement, les logements sociaux privilégieront des petites typologies car il y a déjà une grande proportion de logements familiaux dans l'arrondissement.

François HOTE. Le projet du lycée qui a été choisi comporte 4 étages, c'est le plus bas des projets qui étaient proposés. Le bâtiment du lycée aura une hauteur de 20 mètres environ car les étages d'un bâtiment scolaire sont hauts. Les autres bâtiments s'appuieront sur cette hauteur et auront des formes urbaines modulées de 20m à 31m, qui est le plafond de hauteur du PLU. L'objectif n'est pas d'atteindre le plafond mais de s'inscrire dans une cohérence avec les formes du bâti environnant, comme les HBM au nord et au sud. Les hauteurs moyennes seront moins importantes que la résidence Bel Air et il reste un travail à mener sur la création de transparences.

Il existe une distinction entre les emprises au sol des bâtiments et la surface de plancher. Ces éléments quantitatifs seront donnés lorsqu'ils seront précisément définis car le travail actuel concerne seulement les volumétries globales.

Richard BOUIGUE. Ce projet va créer des articulations entre des espaces jusqu'alors déconnectés : le centre Maurice Ravel et la piscine et les établissements scolaires. La coulée verte aura un prolongement, une perspective et permettra de relier les quartiers. L'équipe municipale s'engage à tenir compte de l'environnement pour créer un îlot cohérent, avec des enveloppes raisonnables, adaptées à la réalité du lieu et de ses usages.

Cadre de vie et végétalisation du quartier

Des participants remettent en question la conservation des arbres en précisant que même si leur nombre est maintenu ils seront moins visibles car situés en cœur d'îlot ou derrière des bâtiments. Un participant fait remarquer que même si la cour du lycée est bitumée elle est un « espace vide » qui pourrait être préservé comme tel pour aérer le quartier.

« Est-ce que des mesures sont prévues contre le bruit du périphérique ? »

Un habitant se demande pourquoi le micocoulier (arbre remarquable) situé boulevard Soult a été abattu.

Des locataires du groupe Montempoivre rappellent qu'ils avaient fait une demande de parking souterrain qui a été refusé, et s'interrogent si des stationnements sont aujourd'hui prévus pour ce nouvel îlot.

Eléments de réponses apportées par les intervenants

Catherine BARATTI-ELBAZ. Un objectif majeur du projet est de préserver les arbres et de créer des continuités paysagères. L'espace actuel dans la cour du lycée n'est accessible qu'aux élèves et majoritairement asphalté. Des surfaces perméables, végétalisées, absorbant l'eau de pluie et accessibles à tous seront créées.

La Ville de Paris tente de protéger les arbres dans l'arrondissement, en particulier les arbres remarquables. Néanmoins, la vérification de l'état phytosanitaire des arbres entraîne parfois des abattages. Les services sont très vigilants car les arbres en mauvaise santé représentent un danger pour les parisiens et parisiennes. Un travail est réalisé pour replanter des arbres variés suite aux abattages.

L'un des enjeux concernant le bruit du périphérique est d'apaiser la circulation. Les études de la Préfecture de police révèlent que la baisse de la vitesse imposée par la Mairie de Paris génère une diminution des embouteillages et du volume sonore moyen. Le projet à long terme de la Mairie de Paris est de transformer le boulevard périphérique en boulevard urbain pour diminuer les nuisances.

D'après le PLU de Paris, la création de places de stationnement n'est plus obligatoire pour les nouveaux logements. La municipalité souhaite favoriser les mobilités douces mais elle entend cette remarque qui sera versée aux réflexions pour l'élaboration du projet.

CONCLUSION ET CLOTURE DE LA REUNION

Mme Baratti-Elbaz rappelle que ce projet a pour ambition de permettre aux familles de vivre à Paris et dans le 12^{ème} arrondissement. La Ville ne fera pas de bénéfice mais souhaite ainsi remettre de la mixité dans les quartiers. Elle remercie les participants et espère les retrouver lors du prochain temps de concertation qui sera organisé lorsque le programme du projet aura été affiné. Le registre de la concertation (registre papier en mairie du 12^{ème} arrondissement ou registre numérique à l'adresse registre@projetpaulvalery.fr) est à disposition du public ainsi que l'exposition du projet sur les grilles du lycée.